

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DECISIONS

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.29.32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	32
Absents représentés	13
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE AVRIL à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 4 avril 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, M. RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI (jusqu'au vote du vœu 1), BERNARD Méhadée, adjoints au Maire.

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, TAGZOUT, HEFAD, Mmes OUDART, MACEDO, PAURON, PIERON (jusqu'au vote du vœu 1), M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mmes SIZORN, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA (à partir du point 1), MM. BOUILLAUD, AUBRY (à partir du point 1), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par Mme. VIVIEN,
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. AIT AMARA (à partir du point 1),
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme. PETER,
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme. POLIAN,
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,
Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD Méhadée,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (à partir du point 1),
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD (jusqu'au vote du vœu 1),
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE,
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (jusqu'au vote du vœu 1),
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Peter ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 14 février 2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

/ APPROUVE le vœu de soutien présenté par le groupe FDG, Communistes Ensemble et Citoyens relatif au mouvement en cours dans l'éducation.

(unanimité)

1-1/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune, tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2019, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 12 144 024 € destinés à financer le programme d'équipement 2019 retenu par le Conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(33 voix pour, 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

1-2/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2019 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du chauffage urbain 2019.

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1-3/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2019 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de la restauration municipale 2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

1-4/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2019 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe centre médico-psycho pédagogique 2019.

(unanimité)

1-5/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2019 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

1-6/ FIXE, comme suit, les taux de la fiscalité directe locale :

<u>Désignation des taxes</u>	<u>Taux définitivement fixé</u>
⇒ Taxe d'habitation	20,38 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,07 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,74 %

(unanimité)

1-7/ PREND ACTE de l'inscription au budget communal 2019 d'une dépense de 400 000 € au titre du budget participatif et APPROUVE la démarche retenue pour sa mise en œuvre.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

1-8/ CONTESTE la perte de recettes de 31,21 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2014 dans les budgets communaux, PROPOSE des projets qui pourraient être portés si les recettes du budget communal n'avaient pas été amputées par les réductions de dotations de l'Etat depuis 2014 et EXIGE la compensation des recettes au titre de la DGF permettant des propositions alternatives au budget communal pour l'exercice 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(35 voix pour et 10 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

2/ FIXE, pour 2019, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(30 voix pour, 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA et 9 conseillers ne prennent pas part au vote quant aux associations dont ils sont membres du Conseil d'administration : Mmes PETER, PIERON, ZERNER, LESENS, POLIAN, MM. ALGUL, SEBKHI, BEAUBILLARD, CHIESA)

/APPROUVE le vœu de soutien présenté par le groupe France Insoumise au nom de la majorité municipale relatif à la « Révolution du sourire », Révolution Citoyenne du Peuple Algérien.

(35 voix pour et 10 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de l'Etat pour les opérations d'investissement relevant des grandes priorités thématiques définies par l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

(unanimité)

4/ DECIDE d'accorder une remise de dette en faveur de la famille de l'enfant Zara DA COSTA DIAS pour un montant de 83,19 € pour les prestations périscolaires relatives aux mois de juin et juillet 2018 et septembre à décembre 2018, et pour un montant de 3,72 € pour la prestation d'accueil de loisirs durant les vacances de la Toussaint 2018.

(unanimité)

5/ FIXE, à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs des actes dentaires de la CCAM soumis à dépassement d'honoraires, et de ceux non pris en charge, ainsi que des actes dentaires hors CCAM, applicables aux patients du centre municipal de santé.

(unanimité)

6/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Oumar Keita concernant l'indu perçu au titre des allocations chômage et DECIDE d'accorder une remise de dette en faveur de Monsieur Oumar Keita, pour le titre n° 1355 de l'exercice 2018 pour un montant de 8 777,84 €.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

7/ FIXE pour l'occupation temporaire des locaux du commissariat de Police sis 3/5, place Marcel Cachin - 94200 Ivry-sur-Seine une redevance annuelle de quarante-sept mille quarante-deux euros et cinquante-deux centimes (47 042,52 €) hors charges, APPROUVE la convention d'occupation temporaire au profit de l'Etat concernant les locaux d'une superficie globale de 823,02 m², situés 3/5, place Marcel Cachin sur la parcelle cadastrée section AO n° 110 à Ivry-sur-Seine (94200) et DIT que les charges locatives récupérables seront facturées mensuellement au prorata des surfaces occupées en sus de la redevance avec une provision mensuelle pour charges fixée à mille six cent soixante euros (1 660 €).

(unanimité)

8/ DECIDE l'acquisition du local commercial n° 1, lot de copropriété n° 301, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété « tour Lénine » sis 76 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section F n° 86, appartenant à l'OPH de la ville d'Ivry-sur-Seine, au prix libre de un euro symbolique et PRECISE que les frais notariés de l'acte afférent seront à la charge de la Commune.

(unanimité)

9/ DECIDE de dénommer l'allée « Charlotte Guillard » la future voie piétonne, aménagée, entre le boulevard du Colonel Fabien, l'avenue de l'Industrie et la rue Maurice Gunsbourg, à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

10/ DECIDE de dénommer « Place du Progrès », l'espace public communal aménagé le long de l'allée Gagarine et l'impasse adjacente « cité Pioline », à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

11/ DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir abroger l'arrêté préfectoral n° 2018/1879 du 1^{er} juin 2018 déclarant d'utilité publique au bénéfice de la commune d'Ivry-sur-Seine l'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle sise 113/115, avenue de Verdun et cadastrée section S n° 183 à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

12/ DECIDE l'acquisition du lot de copropriété n° 2067, d'une surface de 95 m² environ, sis 97, avenue Georges Gosnat/ 1, promenade des Terrasses, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AN n° 268, d'une superficie de 6 653m², lot appartenant à Monsieur Sylvain Rodolphe André, au prix libre de 110 000 € et **DECIDE** l'acquisition du fonds de commerce « Jazz » sis à la même adresse, au prix de 50 000 €.

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

13/ DECIDE de verser une subvention d'un montant de 85 300 € à l'Association pour le Logement des Jeunes Ivryens (ALJI) pour le remboursement de sa dette auprès de l'OPH d'Ivry-sur-Seine, conformément aux termes de la convention signée le 4 janvier 2019.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

14/ ACCORDE une subvention de 397 000 € à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour l'acquisition des 53 logements sis 78-82, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **APPROUVE** la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et l'OPH d'Ivry-sur-Seine fixant leurs obligations respectives.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

15-a/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM IDF habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 91469 d'un montant de 22 391 894 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 144 logements sis boulevard du Colonel Fabien/rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

15-b/ ACCORDE une subvention de 327 000 € à la SA HLM IDF Habitat pour la construction de 144 logements sociaux sis boulevard du Colonel Fabien/rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **APPROUVE** la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et la SA HLM IDF Habitat fixant leurs obligations respectives.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

16/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 94099 d'un montant de 7 024 547 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements sis 6-8, rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine et **ACCORDE** une subvention de 397 500 € à l'OPH d'Ivry sur Seine pour la construction de 53 logements sociaux sis 6-8, rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

17/ ABROGE et **REMPLECE** les articles 1 et 2 de la délibération du 23 janvier 2003 accordant la garantie communale à la SA HLM CPH pour quatre emprunts, d'un montant total de 10 021 114 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 125 logements sociaux dans le cadre de la ZAC Molière, **ACCORDE** la garantie communale à la SA HLM CPH à hauteur de 100% pour les deux emprunts réaménagés, d'un montant total de 3 588 256,13 €, contractés auprès de la CDC, **PRECISE** que les caractéristiques des emprunts réaménagés consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont décrites dans l'annexe accompagnant l'avenant de réaménagement de la CDC N° 83828 et **PRECISE** que toutes les autres dispositions de la délibération précitée du 20 janvier 2003 demeurent inchangées.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

18/ APPROUVE les travaux d'aménagement de voirie en faveur de la circulation des bus de la ligne 325 modifiée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum de 70% du montant HT subventionnable auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), désormais Ile-de-France Mobilités, à signer tous les documents s'y rapportant et à prendre toutes les décisions en résultant.

(unanimité)

19/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à l'utilisation de l'outil de coordination des chantiers, communément dénommé « OLIVIA » permettant aux villes d'instruire les demandes d'arrêtés de circulation et stationnement et de générer de la cartographie pour l'information des usagers.

(unanimité)

20/ APPROUVE la convention à passer avec la Société Eiffage Immobilier IDF concernant la participation au financement de raccordement au réseau électrique basse tension situé au 82 bis-84, avenue Maurice Thorez et 39-41, rue Jean Le Galleu à Ivry-sur-Seine et **AUTORISE** le Maire à reverser cette contribution à la société ENEDIS.

(unanimité)

21/ EXIGE du Gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la ligne 15 Est du métro, au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus, **EXIGE** de la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité des lignes 15 Sud et 15 Est et la poursuite des études afin de privilégier les méthodes constructives limitant les impacts urbains, **REFUSE** toute remise en cause de cette interopérabilité et dénonce la méthode employée par la Société du Grand Paris et **APPORTE** son soutien aux associations, collectifs, citoyens et élus engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les riverains.

(39 voix pour et 6 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22/ REITERE sa position favorable à la mise en place d'une zone à faibles émissions, conformément à ses délibérations en date du 22 novembre 2018 et du 14 février 2019 et **PREND ACTE** de la décision de la commune de Villejuif d'instaurer une Zone à Circulation Réglementée à compter du 1^{er} juillet 2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

23/ APPROUVE les conventions de partenariat avec l'association « Un Camion-Citerne pour les Sahraouis » et l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara Occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2019 et **PRECISE** que la Ville s'engage à rembourser à l'association « Un Camion-Citerne pour les Sahraouis », sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancés (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), soit un montant prévisionnel de 2 500 €.

(37 voix pour et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, MM. MARTINEZ, RIEDACKER)

24/ APPROUVE la convention de partenariat avec le collège Politzer dans le cadre de la 4^{ème} édition du Festival International du Film de Prévention et de Citoyenneté Jeunesse intitulé « FestiPREV » qui se déroulera à la Rochelle du 17 au 19 mai 2019, permettant d'emmener un groupe d'élèves audit festival pour leur donner l'opportunité d'y participer et d'être sur place si leur film est sélectionné et **PRECISE** que la Ville s'engage à prendre en charge la réalisation du film, les frais annexes à la participation au festival, le transport et les activités culturelles.

(unanimité)

25/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € (deux mille euros) à l'association Les Petits Débrouillards afin de soutenir la mise en place de son projet « Explore la science ».

(unanimité)

26/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de mille sept cent euros (1 700 €) à l'association « Femmes Solidaires » d'Ivry-sur-Seine afin de soutenir son projet « organisation d'une soirée le 8 mars 2019 dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes ».

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

27/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Philharmonie de Paris relative au concert performance « 1001 flûtes ».

(unanimité)

28/ APPROUVE la convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry et **PRECISE** que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2019 s'élève à 740 659 € (sept cent quarante mille-six cent cinquante-neuf euros).

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

29/ APPROUVE la convention de partenariat entre Monsieur Mathieu Cepitelli et la ville d'Ivry-sur-Seine dans le cadre de l'évènement « Focus Tango ».

(unanimité)

30/ APPROUVE la convention de reversement de la contribution financière de l'Agence Régionale de Santé entre les Hôpitaux Universitaires Paris-Sud - site Paul-Brousse et la ville d'Ivry-sur-Seine relatif au financement du poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

31/ APPROUVE la convention avec la société d'économie mixte Adoma relative à la mise en place d'une permanence « accès aux soins » pour les résidents du « Village de l'Espoir ».

(unanimité)

32/ APPROUVE la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France en matière d'action sociale pour la mise à disposition d'un assistant socio-éducatif du travail.

(unanimité)

33/ APPROUVE la convention d'objectifs 2019 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC), afin de soutenir les activités d'intérêt local développées par le CASC en matière d'action sociale en direction du personnel communal et PRECISE que la Ville verse au CASC une subvention de 318 000 € pour l'année 2019.

(unanimité)

34/ DONNE mandat au CIG de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France concernant la procédure de mise en concurrence organisée courant 2019 pour la passation des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative, DECIDE de solliciter l'étude pour les garanties portant sur le risque « santé » et le risque « prévoyance » et PRECISE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1^{er} janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

(unanimité)

35/ DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2019, la modification de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée, selon les modalités figurant dans le tableau d'astreintes du service animation actions éducatives de la direction jeunesse, DIT que les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions seront revalorisés en fonction des textes en vigueur et PRECISE que les autres dispositions de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée susvisée restent inchangées.

(unanimité)

36/ DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2019, de fixer les taux de la rémunération journalière des personnels vacataires intervenant pour les séjours et classes de découvertes et PRECISE que les taux de rémunération seront systématiquement indexés sur la valeur du SMIC.

(unanimité)

37/ DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2019, la création des emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoints administratifs,
- 4 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi d'adjoint technique,
- 9 emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'ingénieur,
- 1 emploi d'ingénieur en chef,
- 13 emplois d'auxiliaire de puériculture principaux de 2^{ème} classe,
- 11 emplois d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe de catégorie A,
- 11 emplois d'éducateurs de jeunes enfants de 1^{ère} classe de catégorie A,
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe de catégorie A,
- 2 emplois d'assistants socio-éducatifs de 1^{ère} classe de catégorie A,

- 13 emplois d'auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

et DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2019, la suppression des emplois suivants :

- 5 emplois d'adjoints administratifs,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 11 emplois d'adjoints techniques,
- 3 emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe,
- 1 emploi d'animateur,
- 3 emplois d'adjoint d'animation,
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de catégorie B,
- 2 emplois d'assistants socio-éducatifs principaux de catégorie B,
- 8 emplois d'éducateurs de jeunes enfants de catégorie B,
- 11 emplois d'éducateurs principaux de jeunes enfants de catégorie B,
- 1 emploi d'agent social,
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

38/ DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2019, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 56 mois d'adjoint technique,
- 16,5 mois d'adjoint d'animation,
- 5 mois d'opérateur des activités physiques et sportives,
- 20 mois d'éducateur des activités physiques et sportives.

et DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2019, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 44 mois d'adjoint technique,
- 8 mois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 23 mois d'adjoint d'animation,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 8 mois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 6 mois de rédacteur,
- 6 mois d'attaché.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} février au 31 mars 2019.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 1h15

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU